

**CAHIER DES CHARGES**

Relatif à

Étude préalable structurante préfigurant la création d'une « structure collective »  
de distribution de produits alimentaires locaux 100% bio à La Réunion

*Date et heure limites de réception des offres :*

*Le 15 juillet à 16 h00*

## 1. Contexte

Suite à la faillite de la structure **UPROBIO** il y a 3 ans, les producteurs biologiques du territoire ont perdu un outil essentiel pour la commercialisation de leurs productions en collectif, alors même que l'étude de marché des fruits et légumes en agriculture biologique flèche la structuration collective de la commercialisation comme axe prioritaire du plan de relance de la commercialisation de fruits et légumes en agriculture biologique de la Réunion. Les actions associées qui en découlent sont « favoriser les regroupements pour vendre » et « Renforcer l'animation et la coordination de la filière ».

Certains producteurs travaillant déjà en réseau via Kiltir Vrak souhaitent se structurer davantage et réfléchir à la préfiguration d'un groupement de producteurs bio. Depuis 8 années, le collectif Ti Bazar Bio gère le **Kiltir Vrak**, regroupant environ **20 producteurs agricoles biologiques**, représentant **près de 30 familles** sur la zone d'Etang salé, Saint Leu, La Saline.

## 2. Objet de l'étude

### 2.1. Périmètre de l'étude

L'étude vise tout le territoire réunionnais, ainsi que les différents bassins de productions ou marchés. Il s'agit des productions végétales fruits et légumes, non transformés.

### 2.2. Objectifs de l'étude

L'étude vise à définir les conditions de création et de fonctionnement d'une « structure collective » de distribution de produits alimentaires locaux 100% bio à La Réunion.

Il s'agira :

- De définir les capacités de production des producteurs identifiés dans le collectif et des autres producteurs biologiques de l'île (en identifiant ceux qui seraient potentiellement intéressés à commercialiser/faire partie auprès de la structure)
- D'identifier les canaux commerciaux potentiels et leurs modes de fonctionnement

(restauration collective, restauration privée, transformateurs, magasins spécialisés...)

- D'examiner la compatibilité des spécificités du modèle prévu (notamment logistique) avec les exigences réglementaires (POSEI)
- D'identifier les besoins en investissement, modalités de financement et ébaucher un business plan de démarrage
- Pour les aspects humains et organisationnel : identifier les besoins en personnel (préparation, commercialisation, gestion) et les rôles et responsabilités de chaque membre
- Pour le choix de la forme juridique  
Les différentes formes juridiques de structures collectives (Association Loi 1901, SAS, SCIC, Société Coopérative Agricole, etc.) seront étudiées.  
En fonction des objectifs des porteurs de projet, des attentes des clients finaux, et des règles de fonctionnement et de gouvernance de chacune des formes juridiques, une matrice de décision pour identifier la forme convenant le mieux au projet sera proposée.
- De Permettre de manière dynamique d'alimenter Open Atlas qui développe en parallèle une plateforme informatique

### 2.3. *Méthodologie de l'étude*

#### Analyse des capacités de production du collectif et des autres producteurs AB

- Quantifier les systèmes de production des producteurs impliqués : surfaces par type de culture, assolements, volumes produits et saisonnalité.
- Aborder avec les producteurs leur capacité à faire évoluer ces systèmes en fonction des besoins des marchés identifiés.

#### Analyse des canaux commerciaux potentiels

- Identifier des canaux commerciaux préférentiels : adaptation aux productions précédemment décrites, zone géographique cohérente, valorisation économique...
- Identifier de futurs marchés (avec nécessité d'augmenter le volume de production) et comprendre leur mécanique : restauration collective, transformateurs...

Pour le secteur des F&L, ces deux premières parties peuvent s'appuyer sur les résultats de l'étude de marché des fruits et légumes en agriculture biologique à La Réunion réalisée en 2024 : <https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2025/04/2025-REU-Etude-de-marche-des-fruits-et-legumes-en-Agriculture-Biologique-de-la-Reunion.pdf>

#### Analyse du modèle organisationnel envisagé

- Sur la base du fonctionnement et de l'architecture du collectif envisagé, identifier les points incontournables pour être compatible avec les règles POSEI.
- Recommandations de fonctionnement intégrant l'utilisation de la plateforme informatique développée en parallèle.

#### Analyse du développement potentiel du groupement

- Si un démarrage avec le collectif identifié (5 à 10 producteurs), il sera nécessaire d'élargir à de nouveaux membres pour se positionner sur de nouveaux marchés.
- Identifier les potentiels nouveaux producteurs ou collectifs prêts à s'intégrer dans la démarche.
- Acter le mode de gouvernance et la forme juridique adaptés.

#### Alimenter le cahier des charges de développement de la plateforme de gestion du collectif portée par Open Atlas

- Sur la base du descriptif des différents canaux d'approvisionnement, logistique et de vente, fournir les informations descriptives de fonctionnement de chaque « segment » au développeur.

#### Prévisions financières

L'étude de faisabilité permettra de définir les contours d'une structure économiquement équilibrée, son fonctionnement, son organisation, ainsi que sa viabilité.

Les coûts de fonctionnement de la structure collective (matières premières, masse salariales, énergie, charges externes, amortissement des investissements, loyer, etc) seront évalués.

Le chiffre d'affaires et les autres produits prévisionnels seront estimés en fonction des volumes de production et de commercialisation.

Un compte de résultat annuel prévisionnel sera établi en tenant compte des revenus et des dépenses prévues.

Ainsi, le seuil de rentabilité de la structure collective, c'est-à-dire le niveau d'activité nécessaire pour couvrir les coûts, pourra être identifié.

Un plan de trésorerie prévisionnel sur 3 ans sera élaboré pour anticiper les besoins de financement à court terme.

#### Plan d'actions opérationnelles

Un plan d'actions sera proposé de façon à prioriser les actions avec un chronogramme et d'identifier les pilotes et les ressources nécessaires à leur bonne réalisation et la bonne mise en œuvre du projet.

Pour mettre en œuvre cette méthodologie de réalisation de l'étude, le prestataire réalisera a minima 30 interviews avec les producteurs, distributeurs et autres acteurs clés.

Une analyse documentaire et revue de littérature sera également réalisée (différentes études réalisées récemment dans le cadre de l'ORAB ou des COT ODEADOM).

Pour la partie relative à la création du collectif, il est possible de s'appuyer sur les résultats de l'étude suivante, réalisée en 2025 : [https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2026/02/Resume-Rapport-Etude-3A-Faisabilite-Projet-Letchis-Bio\\_PARER-Ste-Rose\\_12.2025-diffusable.pdf](https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2026/02/Resume-Rapport-Etude-3A-Faisabilite-Projet-Letchis-Bio_PARER-Ste-Rose_12.2025-diffusable.pdf)

L'offre du prestataire devra détailler la méthodologie employée (nombre d'entretiens, d'enquêtes, accès aux données, type d'analyse...). Le prestataire devra justifier, de manière détaillée et argumentée, la démarche et la méthodologie retenues et en apprécier la faisabilité au regard notamment de la disponibilité des données.

Le soumissionnaire proposera dans son offre un calendrier adapté aux méthodes proposées, et détaillant l'articulation entre les différentes phases. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions du groupe de travail prospectif et les réunions de COPIL et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction.

### **3. Délais de réalisation de l'étude**

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie le marché pour une durée de 6 mois maximum.

### **4. Montant**

**Le montant maximum de l'étude est de 20 000 € TTC** pour la durée totale de l'étude.

### **5. Livrables**

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

CCP –Étude préalable structurante préfigurant la création d'une « structure collective » de distribution de produits alimentaires locaux 100% bio à La Réunion

- Un rapport intermédiaire à mi-parcours (sous format Word) à livrer avant le COPIL intermédiaire
- Support de présentation de la restitution finale (sous format PPT)
- Rapport d'étude rédigé (sous format Word)

La version provisoire de ces 2 documents sera livrée avant le COPIL final. La version définitive sera livrée avant la fin de réalisation de l'étude.

- Une synthèse de 10 pages (sous format Word)
- Un résumé de 2 pages (sous format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats.

## **6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux**

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF, d'Open Atlas et du GAB (Groupement des Agriculteurs Bio de Réunion). Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire et 1 copil d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables des DAAF et le porteur de projet. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants des DAAF, ODEADOM et porteur de projet Open Atlas au moins une semaine à l'avance.

## **7. Modalités de réponses à l'appel d'offre**

### *7.1. Calendrier*

- Date limite de dépôt des candidatures : 16 juillet à 16h00.

### *7.2. Critères de sélection*

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet	15
Méthodologie → Proposition d'une méthode de travail (50%) → Définition des étapes et livrables clairement identifiés (50%)	40
Moyens humains et compétences	15
TOTAL	100

### 7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,
2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,
3. la présentation de la structure candidate,
4. la méthodologie envisagée détaillée,
5. le planning détaillé des actions,
6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),
7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
9. le devis de l'étude,
10. un RIB,
11. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition

impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

[taos.gentil@agriculture.gouv.fr](mailto:taos.gentil@agriculture.gouv.fr)

[daniel.hoarau@agriculture.gouv.fr](mailto:daniel.hoarau@agriculture.gouv.fr)